

Au vu du calendrier départemental route, la commission retient l'obligation de participer, en amont du championnat départemental, à 2 compétitions organisées par un club du Loiret et inscrites au calendrier de la commission sportive départementale. Pour les jeunes, aucune imposition.

La commission rappelle que les jeunes de 13 – 14 ans ne peuvent concourir 2 jours consécutifs, d'où la nécessité de bien prévenir ces jeunes et de les conseiller dans le choix de leur participation.

Pour l'organisation du championnat régional route, aucune candidature n'est apparue bien que le responsable de la commission sportive régionale ait, lui aussi, fait une relance en direction de tous les clubs du Loiret.

6°) cahiers des charges :

Daniel renverra aux membres de la commission les 2 cahiers des charges existants auxquels il a procédé à quelques modifications.

7°) cahier des charges du C.L.M. :

Sur le même principe que celui du départemental route, Daniel a réalisé le cahier des charges du championnat départemental du C.L.M. individuel en tenant compte des spécificités de cette discipline.

8°) règlement de la commission sportive départementale :

Daniel présente ce règlement. Des modifications sont apportées. La nouvelle mouture sera envoyée aux membres de la commission ainsi qu'aux clubs du Loiret pour avaliser ce document lors de la réunion du 24 janvier à Sully/Loire.

Concernant les challenges, la commission a décidé de ne garder que les challenges individuels. Les challenges collectifs pour un, n'a aucune signification (les gros clubs raflent les trophées) et le deuxième (à la moyenne) pose un problème pour les clubs qui ont un gros effectif en 1^{ère} catégorie (toutes les compétitions du calendrier ne sont pas ouvertes à toutes les catégories).

Ainsi donc, un challenge individuel concernera :	1 ^{ère} catégorie
	2 ^{ème} catégorie
	3 ^{ème} catégorie
	GS A
	GS B
	Féminine (regrouper toutes ensembles)
	Jeunes 15 – 16 ans
	Jeunes 13 – 14 ans

Si un coureur monte de catégorie en cours de saison, il garde les points obtenu dans la catégorie inférieure.
Si un coureur descend de catégorie, il perd 20 points sur son total en fin de saison.

En cas d'égalité de points à la fin de la saison, le départage entre les concurrents se fera ainsi :

- nombre de participations aux compétitions de la C.S.D. au cours de la saison
- nombre de points obtenus par des places réalisées lors des compétitions de la C.S.D.
- le plus âgé.

A chaque participation à une compétition de la C.S.D., le sportif se voit attribué 5 points.

Le sportif qui se classe dans les 5 premiers d'une épreuve de la C.S.D., se voit attribué en plus de sa participation, les points obtenus par sa place, en fonction du nombre de partants de cette épreuve.

Tout cycloportif qui choisit de participer à l'organisation d'une compétition et qui ne participe pas en tant que coureur, se voit attribuer 5 points pour son activité de bénévole.

9°) document récapitulatif pour une organisation :

Ce document est en cours d'élaboration, ce qui permettra, aux clubs, d'avoir la trame des démarches à effectuer, dans les délais, pour l'organisation d'une épreuve sportive sur route.

Un lot, à destination des clubs, est déjà finalisé ; il comprendra :

- la liste des engagés
- la feuille de résultats
- le tableau d'attribution de points en fonction du nombre de partants
- la fiche pour la réversion financière à la commission.

Sylvain nous présente le document pour la demande de cartes cycloportive. Il est rappelé aux clubs que les cartons ne seront édités que si le chèque accompagne la demande.

Pour la caution, il faut attendre la réunion du 24 janvier et la décision de l'ensemble des clubs pour appliquer ou non cette proposition.

Si cette caution est acceptée, les cartons demandés ne seront envoyés qu'après la réception du chèque de 70 €.

Un rappel sera effectué en direction des clubs ayant demandé une carte cyclocross pour leurs sportifs, pour le règlement financier de cette démarche (prix du carton à 2 €). Cette régularisation financière pourra être effectuée en même temps que la 1^{ère} demande de carte cycloportive.

10°) questions diverses :

Daniel regardera la date du C.L.M. régional parue dans le calendrier régional (épreuve à corriger) pour éviter un chevauchement avec une éventuelle épreuve départementale de la même spécialité.

Le challenge de la saison cyclocross est repris par Gérard, suite à la démission de Mathieu.

Daniel adressera une fiche de candidature pour le championnat national de cyclocross à tous les clubs qui ont au moins un compétiteur inscrit au championnat régional de cette discipline.

Il va être procédé à un inventaire des séries de maillots que la commission a à sa disposition. Cette dernière s'orientera vers un maillot unique pour les championnats et les sélectionnés à une compétition nationale.